



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Mesures prises par la Régie de police

Depuis la semaine dernière, un comité de veille formé de membres de la direction, des ressources humaines, des ressources matérielles et des présidents des syndicats policiers et civils est en place et évalue au fur et à mesure l'évolution de la situation et les recommandations de Santé Canada.

En raison d'enjeux de santé publique liés au COVID-19 et des directives gouvernementales concernant les voyages à l'étranger, il est demandé une période d'isolement de 14 jours à tous les policiers revenant de l'étranger.

Évidemment, si un employé présente des symptômes, il doit demeurer chez lui et doit se présenter à une clinique de dépistage du COVID-19. Les formations et rencontres avec les organismes sont d'ailleurs annulées jusqu'à nouvel ordre.

Depuis le 14 mars dernier, l'accès au poste de la Régie de police Roussillon demeure fermé à la population entre 20 :00 et 8 :00 du lundi au vendredi, ainsi que les fins de semaine et les jours fériés. Entre 8 :00 et 20 :00, le poste est ouvert pour des informations. Il est souhaitable que toute personne désirant porter une plainte non urgente le fasse en composant le 450-638-0911 ou dans le cas d'une urgence, en composant le 911. Les répartiteurs ont la consigne de poser quelques questions pertinentes quant à l'état de santé des plaignants, le but étant de protéger la population ainsi que les policiers en première ligne.

Les policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon continuent à donner le même service aux citoyens, out en s'adaptant à la situation qui est en continuelle évolution. La priorité est toujours aux appels d'urgence, mais certains types d'appels non urgents peuvent faire l'objet d'une prise de rapport par téléphone. La population sera informée via les médias et les sites web des villes et de la Régie, si d'autres ajustements sont apportés au cours des prochains jours. Les policiers porteront une attention plus particulière aux règles applicables en matière d'hygiène, entre autres :

- Se laver les mains fréquemment
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche sans s'être d'abord lavé les mains
- Jeter ses papiers mouchoirs dès que possible
- Éviter les contacts directs pour les salutations et poignées de main

Communiqué: 2020-013

-30-

Section relations médiatiques
514 918-4483

Page 1